

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5477

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, après le mot :

« celui-ci, »

insérer les mots :

« ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous amendement vise à intégrer au sein du module de stress-test climatique des éléments relatifs à l'évaluation de la biodiversité.

La biodiversité est un atout indéniable, et indispensable, pour atteindre les objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique prévus dans le module "stress-test climatique". En effet, la biodiversité rend de nombreux services écosystémiques y contribuant. À titre d'exemple, « la couverture végétale et la richesse des écosystèmes influencent à la fois le climat local (températures, humidité...) et mondial, en modifiant notamment l'absorption et l'émission de gaz à effet de serre. ». Ainsi, préserver la biodiversité est primordial pour atténuer et s'adapter au changement climatique, mais également pour protéger les paysages et les terroirs français.

Il a été travaillé avec le collectif Nourrir.